

## Recherche surfacique de plomb avant travaux de mise en conformité

Version : V01

Numéro de dossier : **VDPRS2\_20230301\_CTPP\_13**  
Norme employée : **AFNOR NF X46-032**  
Date du repérage : **02/03/2023**  
Heure d'arrivée : **09 h 00**  
Date émission : **08/03/2023**

**Note** : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.  
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

### Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **CRYPTE ARCHEOLOGIQUE  
1 Place du Parvis de Notre Dame  
75004 PARIS 4EME ARRONDISSEMENT**

Référence cadastrale : **Non communiquée**  
Périmètre de repérage :  
**Circulation musée et locaux sociaux.**

### Propriétaire

Nom : **Etablissement Public Paris Musées**  
Adresse : **27, rue des Petites-Ecuries  
75010 PARIS 10EME ARRONDISSEMENT**

### Donneur d'ordre


Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé*) :  
**Autre**  
Nom : **Etablissement Public Paris Musées**  
Adresse : **27, rue des Petites-Ecuries  
75010 PARIS 10EME ARRONDISSEMENT**

### Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**  
Adresse : **4, avenue Graham Bell  
33700 MERIGNAC**

Numéro SIRET : **840 795 348 00019**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**  
Numéro de police et date de validité :  
**7627751904 / 01/07/2023**

### Opérateur(s) et signataire(s)

NOM Prénom	Organisme certification	Détail de la certification	Signature
CHERCHALI Mehdi	I.Cert	Obtention : 04/08/2021 Échéance : 03/08/2028 N° de certification : CPDI4052	



## A. Renseignements complémentaires concernant la mission

### A.1. Le laboratoire d'analyse

Nom du laboratoire d'analyse : **EUROFINS**

Adresse : **80 - 84 RUE DES MEUNIERES - Bat. A1 - 92220 BAGNEUX**

### A.2. Listes des locaux visités

❖ Crypte Archéologique / RDC - Circulation

❖ Crypte Archéologique / Sous-sol - Locaux sociaux

### A.3. Listes des locaux non visités




Néant










#### A.4. Présence de traces et débris

Type	Localisation	Commentaire
Absence de débris ou de poussières	Crypte Archéologique / RDC - Circulation, Crypte Archéologique / Sous-sol Locaux sociaux	R.A.S

## B. Identification des prélèvements et résultats

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m <sup>2</sup> )	Concentration surfacique (µg/m <sup>2</sup> )	Photo
Témoïn - 1	101120-29-V02	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Entrée du site, portique de sécurité)	- (-)	-	< 7.00 µg/m <sup>2</sup>	
Echantillon - 1	101120-29-V02	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Circulation devant comptoir Librairie)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32 cm	< 70.6 µg/m <sup>2</sup>	
Echantillon - 2	101120-29-V02	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Angle sens circulation)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32 cm	< 70.6 µg/m <sup>2</sup>	

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m <sup>2</sup> )	Concentration surfacique (µg/m <sup>2</sup> )	Photo
Echantillon - 3	101120-29-V02	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Angle sens circulation)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32 cm	< 70.6 µg/m <sup>2</sup>	
Echantillon - 4	101120-29-V02	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant sortie de secours)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32 cm	< 70.6 µg/m <sup>2</sup>	
Echantillon - 5	101120-29-V02	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant maquette de Notre Dame de Paris)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32 cm	< 70.6 µg/m <sup>2</sup>	
Echantillon - 6	101120-29-V02	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant spot métallique)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32 cm	< 70.6 µg/m <sup>2</sup>	
Echantillon - 7	101120-29-V02	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation croisement entre 2 poteaux zones archéologiques)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32 cm	< 70.6 µg/m <sup>2</sup>	
Echantillon - 8	101120-29-V02	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant escalier bureau)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32 cm	< 70.6 µg/m <sup>2</sup>	

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m <sup>2</sup> )	Concentration surfacique (µg/m <sup>2</sup> )	Photo
Echantillon - 9	101120-29-V02	Crypte Archéologique / Sous-sol - Locaux sociaux (devant kitchenette et entrée vestiaire homme)	Dalle souple pvc (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32 cm	< 70.6 µg/m <sup>2</sup>	

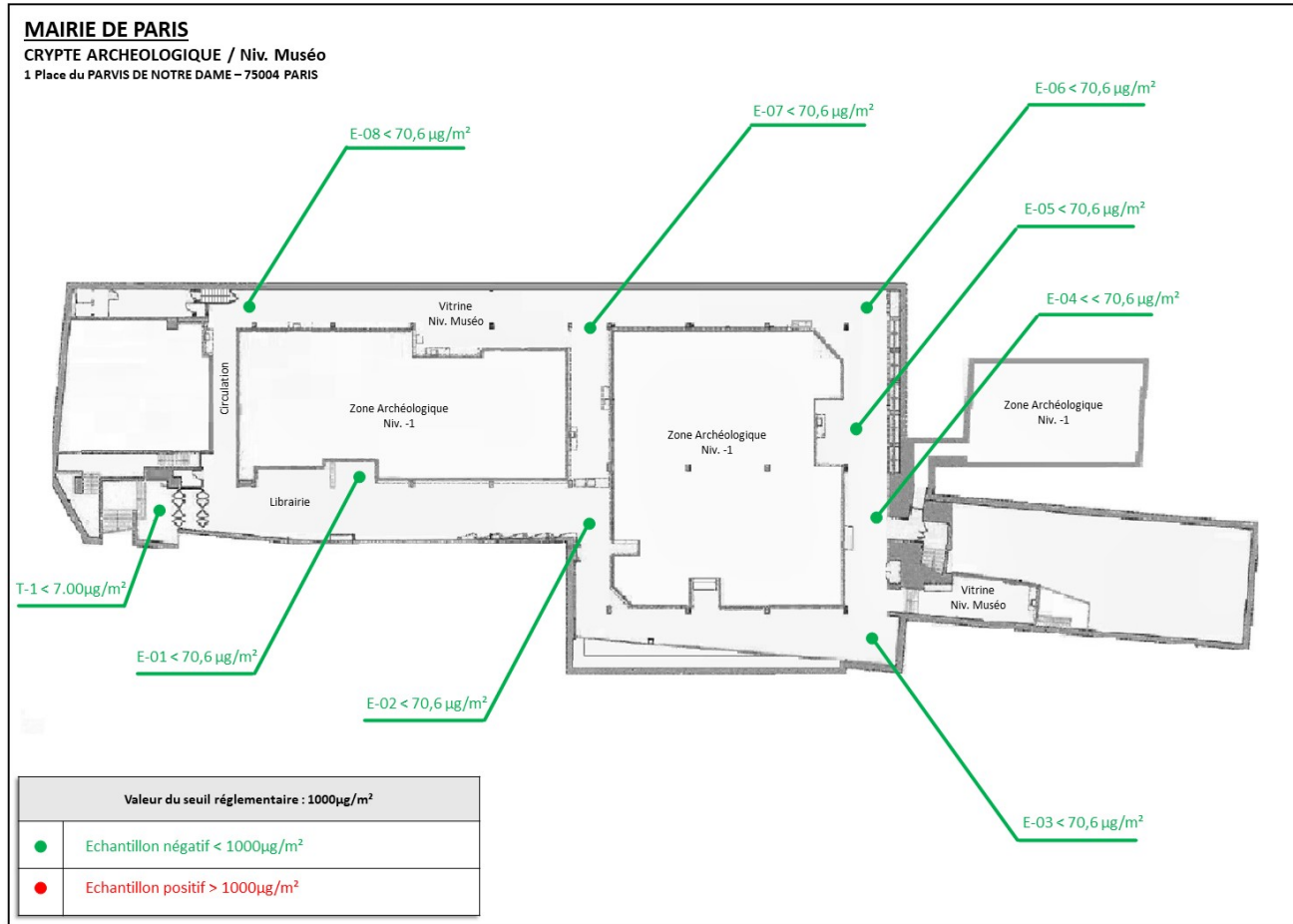


## C. Observations

**Néant**

Fait à **PARIS 4EME ARRONDISSEMENT**, le **08/03/2023**  
Par : **CHERCHALI Mehdi**

### C.1. Planches de repérage



Annexe au rapport : VDPRS2\_20230301\_CTPP\_13

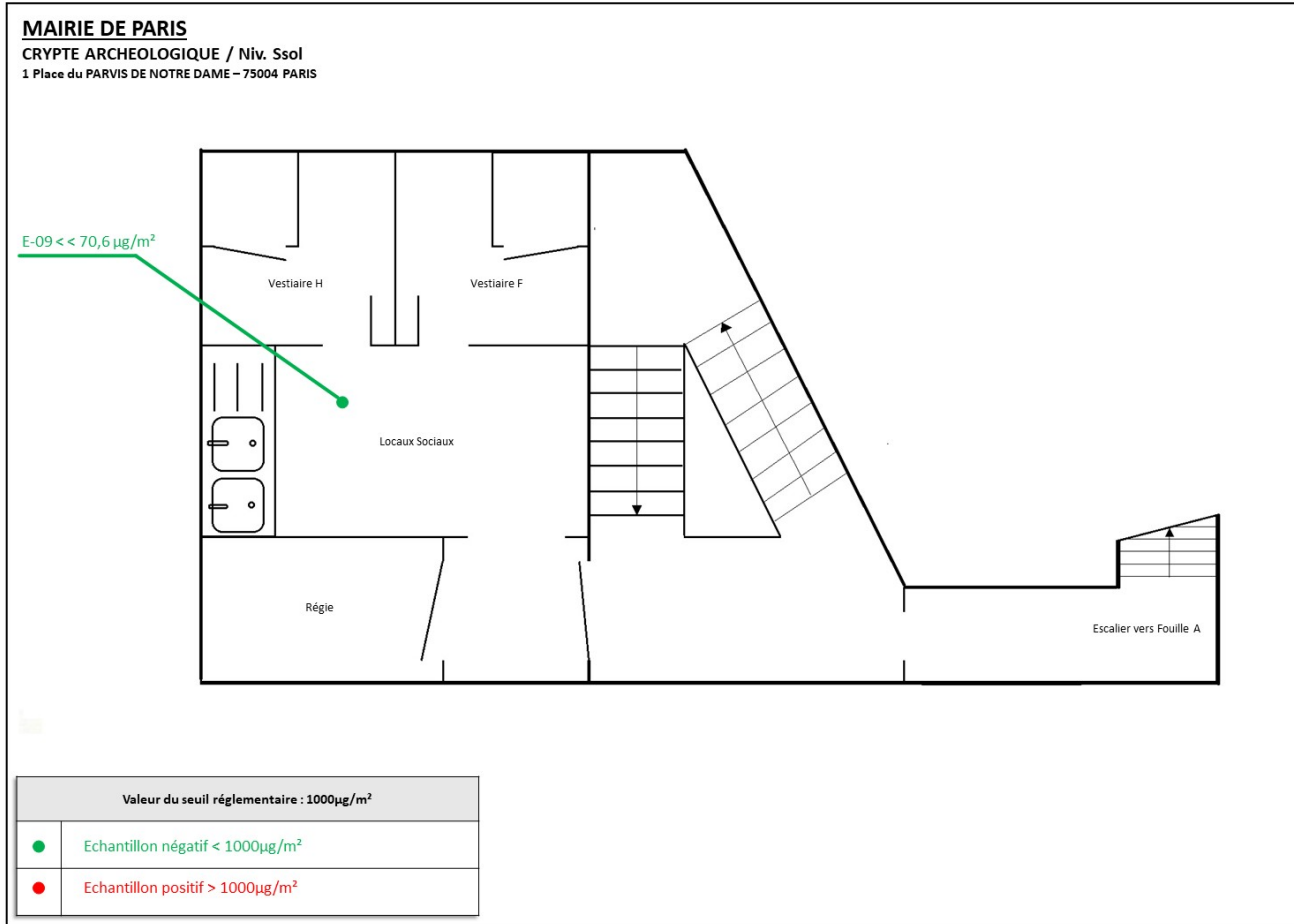
Propriétaire : Etablissement Public Paris Musées  
27, rue des Petites-Ecuries  
75010 PARIS 10EME ARRONDISSEMENT

Bien : CRYPTe ARCHEOLOGIQUE  
1 Place du Parvis de Notre Dame  
75004 PARIS 4EME ARRONDISSEMENT

Etabli par : CHERCHALI Mehdi  
Société : AED Expertises  
Le : 08/03/2023

Croquis 1 / 2  
Version : V01  
du : 08/03/2023





Annexe au rapport : VDPRS2\_20230301\_CTPP\_13

Propriétaire : Etablissement Public Paris Musées  
 27, rue des Petites-Ecuries  
 75010 PARIS 10EME ARRONDISSEMENT

Bien : CRYPTE ARCHEOLOGIQUE  
 1 Place du Parvis de Notre Dame  
 75004 PARIS 4EME ARRONDISSEMENT

Établi par : CHERCHALI Mehdi  
 Société : AED Expertises  
 Le : 08/03/2023

Croquis 2 / 2  
 Version : V01  
 du : 08/03/2023



## D. Résultats d'analyses

SARL AED EXPERTISES  
**Monsieur Mehdi CHERCHALI**  
ZAC des Aunettes - 10 Boulevard Louise Michel  
91000 EVRY COURCOURONNES

Notre référence : AR-23-LH-011060-01

**Numéro de dossier : 23H005058**

**Référence de dossier : VDPRS2\_20230301\_CTPP\_13**

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 23H005058-001 - Référence *TEMOIN - 1 - OUI*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

- N° 23H005058-002 - Référence *ECHANTILLON - 1 - OUI - 32 x 32 CM*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

- N° 23H005058-003 - Référence *ECHANTILLON - 2 - OUI - 32 x 32 CM*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

- N° 23H005058-004 - Référence *ECHANTILLON - 3 - OUI - 32 x 32 CM*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

- N° 23H005058-005 - Référence *ECHANTILLON - 4 - OUI - 32 x 32 CM*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

- N° 23H005058-006 - Référence *ECHANTILLON - 5 - OUI - 32 x 32 CM*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

- N° 23H005058-007 - Référence *ECHANTILLON - 6 - OUI - 32 x 32 CM*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

- N° 23H005058-008 - Référence *ECHANTILLON - 7 - OUI - 32 x 32 CM*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

- N° 23H005058-009 - Référence *ECHANTILLON - 8 - OUI - 32 x 32 CM*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

- N° 23H005058-010 - Référence *ECHANTILLON - 9 - OUI - 32 x 32 CM*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

**EUROFINS ANALYSES POUR LE  
BATIMENT ILE DE FRANCE SAS**  
**Analyses IDF**  
EUROFINS ABIDF  
80-84 rue des Meuniers Bâtiment A1  
92220 BAGNEUX

## RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE SUR DES POUSSIERES AU SOL

N° de rapport d'analyse : AR-23-LE-016895-01      Date d'émission de rapport : 07/03/2023 16:56      Page 1/2  
 Dossier N° : 23A010685      Date de réception : 06/03/2023  
 Référence dossier Client:VDPRS2\_20230301\_CTPP\_13  
 Référence Commande : EULHCF0001078823H005058

N° Echantillon	001	002	003	004	005
Référence client de l'échantillon	23H005058-001 - TEMOIN - 1 - OUI	23H005058-002 - ECHANTILLON - 1 - OUI - 32 x 32 CM	23H005058-003 - ECHANTILLON - 2 - OUI - 32 x 32 CM	23H005058-004 - ECHANTILLON - 3 - OUI - 32 x 32 CM	23H005058-005 - ECHANTILLON - 4 - OUI - 32 x 32 CM
Matrice	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière

### Préparation du Plomb

#### LE07Q : Préparation plomb acido-soluble sur lingette

		0.1024	0.1024	0.1024	0.1024	0.1024
Surface essuyée avec la lingette	m <sup>2</sup>					
Solubilisation		Solubilisation à l'acide chlorhydrique *	Solubilisation à l'acide chlorhydrique *	Solubilisation à l'acide chlorhydrique *	Solubilisation à l'acide chlorhydrique *	Solubilisation à l'acide chlorhydrique *

### Analyse du Plomb Acido-Soluble

#### LSA5N : Analyse plomb acido-soluble sur lingette

F-AAS [Spectroscopie d'absorption atomique dans la flamme (SAA)] - FD T 90-112 (NF X 46-032)

concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)		<7.23 *	<7.23 *	<7.23 *	<7.23 *
Concentration en plomb acido-soluble calculée	µg/m <sup>2</sup>		<70.6	<70.6	<70.6	<70.6
Limite de quantification calculée	µg/m <sup>2</sup>		70.6	70.6	70.6	70.6

#### LSA5P : Analyse plomb acido-soluble sur lingette témoin

F-AAS [Spectroscopie d'absorption atomique dans la flamme (SAA)] - FD T 90-112 (NF X 46-032)

Concentration en Plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)		<7.00 *			
Limite de quantification calculée	µg/Lingette(s)		7.00 *			

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS**

20, rue du Kochersberg  
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: [www.eurofins.fr/amiante/analyses/](http://www.eurofins.fr/amiante/analyses/)

S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°  
1- 1751  
Portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



## RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE SUR DES POUSSIÈRES AU SOL

N° de rapport d'analyse : AR-23-LE-016895-01	Date d'émission de rapport : 07/03/2023 16:56	Page 2/2
Dossier N° : 23A010685	Date de réception : 06/03/2023	
Référence dossier Client: VDPRS2_20230301_CTPP_13		
Référence Commande : EULHCF0001078823H005058		

N° Echantillon	006	007	008	009	010
Référence client de l'échantillon	23H005058-006 - ECHANTILLON - 5 - OUI - 32 x 32 CM	23H005058-007 - ECHANTILLON - 6 - OUI - 32 x 32 CM	23H005058-008 - ECHANTILLON - 7 - OUI - 32 x 32 CM	23H005058-009 - ECHANTILLON - 8 - OUI - 32 x 32 CM	23H005058-010 - ECHANTILLON - 9 - OUI - 32 x 32 CM
Matrice	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière

### Préparation du Plomb

#### LE07Q : Préparation plomb acido-soluble sur lingette

Surface essuyée avec la lingette	m <sup>2</sup>	0.1024	0.1024	0.1024	0.1024	0.1024
Solubilisation		Solubilisation à l'acide chlorhydrique *	Solubilisation à l'acide chlorhydrique *	Solubilisation à l'acide chlorhydrique *	Solubilisation à l'acide chlorhydrique *	Solubilisation à l'acide chlorhydrique *

### Analyse du Plomb Acido-Soluble

#### LSA5N : Analyse plomb acido-soluble sur lingette

F-AAS [Spectroscopie d'absorption atomique dans la flamme (SAA)] - FD T 90-112 (NF X 46-032)

concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	<b>&lt;7.23</b> *	<b>&lt;7.23</b> *	<b>&lt;7.23</b> *	<b>&lt;7.23</b> *	<b>&lt;7.23</b> *
Concentration en plomb acido-soluble calculée	µg/m <sup>2</sup>	<b>&lt;70.6</b>	<b>&lt;70.6</b>	<b>&lt;70.6</b>	<b>&lt;70.6</b>	<b>&lt;70.6</b>
Limite de quantification calculée	µg/m <sup>2</sup>	<b>70.6</b>	<b>70.6</b>	<b>70.6</b>	<b>70.6</b>	<b>70.6</b>

L'incertitude de mesure concernant les résultats émis sur ce rapport peut être fournie sur demande.

Information réglementaire relative à la présence de plomb dans les poussières :

Le seuil réglementaire valide au moment de la validation du rapport d'analyse est fixé par arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique. Ce seuil est fixé à 1000 µg/m<sup>2</sup>.



Alex Balliet  
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS**

20, rue du Kochersberg  
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: [www.eurofins.fr/amiante/analyses/](http://www.eurofins.fr/amiante/analyses/)  
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°  
1- 1751  
Portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)





# Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI 4052 Version 005

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur CHERCHALI Mehdi**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention      Amiante Avec Mention  
Date d'effet : 17/11/2022 - Date d'expiration : 16/11/2029

Amiante sans mention      Amiante Sans Mention  
Date d'effet : 17/11/2022 - Date d'expiration : 16/11/2029

Plomb      Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb  
Date d'effet : 04/08/2021 - Date d'expiration : 03/08/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 21/11/2022.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel des critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

**I.Cert**  
Institut de Certification

Certification de personnes  
Diagnosticteur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

**cofrac**  
ACCREDITATION  
N° 4-0522  
PORTEE  
CERTIFICATION  
DE PERSONNES  
[WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

Votre Assurance

► IL. PLSIATAIRES

Assurance et Banque



SAS HOLDING AED GROUPE  
4 AVENUE GRAHAM BELL  
33700 MERIGNAC FR

AGENT

DE LA CHAPELLE STONE STREET  
18 GALERIE MARCHANDE  
33370 TRESSÉS

Tél : 05 57 34 13 13

Fax : 05 57 34 06 62

Email : AGENCE.LCSTRESSES@AXA.FR

Portefeuille : 0033074244

Vos références :

Contrat n° 7627751904

Client n° 3396859804

AXA France IARD, atteste que :

SAS HOLDING AED GROUPE  
4 AVENUE GRAHAM BELL  
33700 MERIGNAC

Ainsi que :

SARL AED EXPERTISES  
4 Avenue Graham Bell  
33700 MERIGNAC

SARL AED AMIANTE ET ENVIRONNEMENT  
226 Rue de l'Ecosais  
69400 LIMAS

SARL AED EXPERTISES CENTRE AUVERGNE  
77 Avenue de Gramont  
03200 VICHY

SARL AED EXPERTISES AQUITAINE  
4 Avenue Graham Bell  
33700 MERIGNAC

AED SERVICES  
4 Avenue Graham Bell  
33700 MERIGNAC

AED FIDELIS EXPERTISES  
4 Avenue Graham Bell  
33700 MERIGNAC

sont titulaires d'un contrat d'assurance N° 7627751904 ayant pris effet le 01/07/2017 et garantissant sa responsabilité civile et professionnelle.

Activités garanties

**CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)**

**Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :**

**AXA Assurances IARD Mutuelle**

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers  
Entreprise régie par le Code des assurances - 313, Terrasse de l'Acteur - 92227 Nanterre Cedex  
N° de SIRET : 775 099 309 - TVA Intracommunautaire n° FR 775 099 309

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261 C 404 - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances



1. **En cas de vente** d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, visé aux 1° à 7° de l'article L 271-4 du Code de la Construction et de l'habitation
2. **En cas de location** de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique (visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée)
  - L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de **l'amiante** (prévu à l'article L 1334-13 du Code de la Santé Publique)
  - Le Constat de Risques d'Exposition **au plomb** (CREP) (prévu aux articles L 1334-5 et L 1334-6 du Code de la Santé Publique)
  - Le diagnostic de performance énergétique (**DPE**) (prévu à l'article L 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation)
  - L'état relatif à la présence de **termites** dans le bâtiment (prévu à l'article L 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation)
  - L'état de l'installation intérieure de **gaz** (prévu à l'article L 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation)
  - L'état de l'installation intérieure **d'électricité** (prévu à l'article L 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation)
  - L'état des risques et pollutions (**ERP**) (prévu à l'article L 125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article)
  - L'information sur la présence d'un risque de **mérule** (prévu à l'article L 133-9 du Code de la Construction et de l'habitation)

## AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages **Loi Carrez et Loi Boutin**
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (**PTZ**)
- Etats de conformité de la **sécurité des piscines**
- **Etats des lieux** locatifs « Loi SCHEUER »
- Diagnostics **radon**
- Diagnostics relatifs à la présence **d'insectes xylophages** (autres que termites) et **champignons lignivores**
- Diagnostics réglementaires **d'accessibilité handicapés**
- Etat des installations **d'assainissement non collectif**
- Contrôle de raccordement au réseau **d'assainissement collectif**
- Rédaction des règlements de copropriété dont **l'état descriptif de division** (EDD)
- **Calcul des tantièmes**
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)

### AXA Assurances IARD Mutuelle

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers  
 Entreprise régie par le Code des assurances - 311, Terrasses de l'Arche - 92722 Nanterre Cedex  
 Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 775 699 309

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261.C.1.19 - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

## AUTRES DIAGNOSTICS

**Constats et diagnostics ci-avant réalisés en dehors de la constitution du dossier technique dont notamment :**

### **DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE, notamment :**

- Repérages prévus aux articles R 1134-20, R 1334-21, R 1334-22 du Code de la Santé Publique
  - Evaluations périodique de l'état de conservations des matériaux prévus à l'article R 1334-27 du Code la Santé Publique
  - Examens visuels prévus à l'article R 1334-29-3 du Code de la Santé Publique
  - Mesures d'empoussièrement prévues à l'article R 1134-25 du Code de la Santé Publique
  - Dossiers Amiante des Parties Privatives (DAPP) prévus à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé Publique
- Repérages avant travaux, notamment prévus aux :  
Décret n°2017-899 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations  
Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

### **DIAGNOSTICS ET RECHERCHE DE PLOMB, notamment :**

Repérages plomb dans le cadre de travaux et/ou démolition

### **DIAGNOSTICS ET RECHERCHE DE PARASITAIRES, notamment :**

Etat parasites dans le cadre et/ou travaux ou de démolition

## **AXA Assurances IARD Mutuelle**

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers  
Entreprise régie par le Code des assurances - 313, Terrasse de l'Arche - 92722 Nanterre Cedex  
Tél : 775 699 309 - TVA intracommunitaire n° FR 39 775 699 309

Opérations déductibles et exonérées de TVA - art. 264-1 CG - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

## Montant des garanties

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
<b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « autres garanties » ci-après)</b>	<b>10 000 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dont :</b>	
<b>Dommages corporels</b>	<b>10 000 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus</b>	<b>2 000 000 €</b> par année d'assurance
<b>AUTRES GARANTIES</b>	
<b>Faute inexcusable</b> (dommages corporels) [Article 2.1 des conditions générales]	<b>2 000 000 €</b> par année d'assurance dont <b>1 000 000 €</b> par sinistre
<b>Atteinte accidentelle à l'environnement</b> (tous dommages confondus) [article 3.1 des conditions générales]	<b>885 000 €</b> par année d'assurance
<b>Responsabilité civile professionnelle</b> (tous dommages confondus)	<b>1 500 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance</b> (article 3.2 des conditions générales)	<b>500 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages aux biens confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>150 000 €</b> par sinistre
<b>Reconstitution de documents / médias confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>35 000 €</b> par sinistre
<b>Défense</b> [Art 5 des conditions générales]	Inclus dans la garantie mise en jeu
<b>Recours</b> [Art 5 des conditions générales]	<b>25 000 €</b> par litige

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2022** au **01/07/2023** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TRESSES le 14 juin 2022

Pour la société :

### AXA Assurances IARD Mutuelle

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers  
Entreprise régie par le Code des Assurances - 113, Terrasse de l'Asche - 92127 Nanterre Cedex  
Siren 775 699 899 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 899

Opérations d'assurance en matière de TVA - art. 2674, C.O.R. - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances